



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE MAINE ET LOIRE – INDRE ET LOIRE

pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la Vallée de l'Authion



Bilan de la consultation

Du SAGE du bassin versant de l'Authion

CLE du 8 novembre 2016

PREAMBULE

Le SAGE Authion, approuvé par arrêté préfectoral du 26 novembre 2004 et revu le 21 janvier 2016, est entré en phase d'élaboration depuis début 2008.

Après un important travail qui a porté sur ses principales phases d'élaboration (diagnostic, scénarios et stratégie), sur ses études complémentaires et l'actualisation de l'état des lieux, la Commission Locale de l'Eau a validé le projet de SAGE lors de sa dernière séance plénière du 26 novembre 2015.

Dans le cadre de la consultation prévue par l'article L. 212-6 du code de l'environnement, 117 structures ont été consultées :

- 6 structures et établissements publics de l'Etat.
- 4 Départements (Indre-et-Loire et Maine-et-Loire) et Régions (Centre et Pays de la Loire).
- 63 communes.
- 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).
- 31 regroupements de communes (syndicats).
- 4 chambres consulaires.

De nombreuses réunions de présentation et d'échanges ont eu lieu.

Les documents du SAGE présentés lors de la consultation sont consultables sur le site internet à l'adresse qui suit :

<http://www.sage-authion.fr/>

La période de consultation a porté entre les mois de février et juin 2016, dans un délai légal de 4 mois. Elle s'est poursuivie jusqu'en septembre 2016. De nouveaux échanges pourront avoir lieu durant l'enquête publique.

Le bilan de la consultation présente les résultats suivants (voir tableau de synthèse page ci-après et tableaux détaillés par groupe de structures) :

- 41 avis favorables.
- 56 sans avis exprimé.
- 6 avis réservés.
- 11 avis défavorables.
- 3 observations sans avis.

L'ensemble des avis ou observations sont présentés dans le présent document accompagnés des éléments de réponses ou des précisions pour :

- L'Autorité environnementale.
- Les collectivités d'Indre et Loire.

CONSULTATION DU SAGE AUTHION (L.212-6 du code de l'environnement)

TABLEAU DE SYNTHESE

BILAN DES AVIS ET OBSERVATIONS

LIBELLE DE LA STRUCTURE	AVIS FAVORABLE	PAS D'AVIS EXPRIME (réputé favorable)	AVIS RESERVE	AVIS DEFAVORABLE	OBSERVATIONS SANS AVIS
ETAT ET COMITE DE BASSIN	2	2	0	0	2
DEPARTEMENTS ET REGIONS	4	0	0	0	0
COMMUNES	21	26	6	10	0
EPCI	6	2	0	1	0
GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	6	24	0	0	1
CHAMBRES CONSULAIRES	2	2	0	0	0
TOTAL	41	56	6	11	3

Table des matières

1 - ETAT ET COMITE DE BASSIN	5
2 - DEPARTEMENTS ET REGIONS.....	6
3 - COMMUNES.....	7
4 - EPCI.....	9
5 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	10
6 - CHAMBRES CONSULAIRES	11